



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2025_141_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention n° CC - 21116 de mise à disposition d'un maître-nageur
Profession Sport Culture 38
Maison Départementale des Sports
7 rue de l'Industrie
38320 EYBENS Cedex

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association Profession Sport Culture 38 – Maison Départementale des Sports – 7 rue de l'Industrie - 38320 EYBENS Cedex, représentée par Monsieur Jean Michel LOSA, la convention n° CC-21116 de mise à disposition d'un maître-nageur, **M. BRIAS Hugues** chargé de la surveillance des bassins de la piscine du quartier de Reynières du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne à Varcès, pour les écoles de Vif du 15 septembre 2025 au 13 mars 2026 :

- ➔ intervention sur la base de 70 heures (43€/h) réparties comme suit :
- ✓ 46 heures du 15 septembre au 18 décembre 2025 : soit **1978€**
 - ✓ 24 heures du 6 janvier au 13 mars 2026, soit **1032€**

pour un montant total s'élevant à **3010 € TTC** (trois mille dix euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*